

Chèque d'engagement demandé par agence immobilière

Par catherine78, le 17/04/2008 à 14:54

Ma fille désire louer un appartement qu'ils ont visité avec son ami. Le bail sera signé le 28 avril mais l'agence leur demande un chèque de 230 euros les engageant à prendre cette location. En cas de dédit même avant signature du bail, l'agence leur dit être dans son droit de conserver cette somme de 230 euros. Est-ce légal ? Merci de votre réponse,

Cordialement,

Par Mike46, le 17/04/2008 à 19:13

Bonjour,

L'agence n'a absolument pas le droit de demander un chèque d'engagement, elle ne pourra prétendre a ses honoraires qu'à la signature du bail. Cordialement